

# Ligue Equestre Wallonie Bruxelles



**LEWB** asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la FEI*

## ***Conditions d'annulation d'inscriptions***

### **CONCOURS D'OBSTACLES**

*Édition 2026*

📍 Rue de la Pichelotte, 11 \* B-5340 Gesves \* ☎ 083.234.070 \* 📠  
083.218.261

✉ info@lewb.be \* 🌐 www.lewb.be \* 📺 www.lewb.tv \*  
www.facebook.com/lewb.be

BCE : 0414.528.906 \* Belfius: BE31 0682 2800 1355

## **ART 1 – CHAMP D'APPLICATION**

La présente annexe a pour objet de définir les conditions et modalités d'annulation des inscriptions aux concours d'obstacles organisés sous l'égide de la LEWB.

## **ART 2 - DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS**

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi de la semaine du concours.

## **ART 3 - ANNULATION AVANT LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS**

Toute annulation communiquée avant la date de clôture des inscriptions donne lieu à un remboursement intégral (100 %) du montant de l'inscription. (Possibilité de le faire sur le profil du cavalier)

## **ART 4 - ANNULATION APRÈS LA DATE DE CLÔTURE.**

Toute annulation communiquée après la date de clôture des inscriptions et jusqu'à la veille du 1<sup>er</sup> jour de concours, par mail, peut donner lieu à un remboursement partiel.

Dans ce cas, un montant forfaitaire de 5 € de frais administratifs est retenu par inscription (dans le cas d'inscriptions suivant un forfait ou d'un championnat, suivant le nombre de participation).

## **ART 5 - ANNULATION APRÈS CE DÉLAI**

Passé ce délai, aucune annulation ni aucun remboursement ne sont possibles.

Il est toutefois vivement recommandé d'informer la LEWB en cas d'absence.

## **ART 6 - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

Tous les remboursements sont effectués dans les 15 jours suivant le concours.